

# CHAMBÉRY

CONSEIL MUNICIPAL Projets d'urbanisme à Chambéry-le-Vieux et aux Hauts de Chambéry

## Les riverains obtiennent gain de cause

**À** Chambéry-le-Vieux, l'éventualité de futures constructions dans la zone de Candie, qui planait depuis 2004, a été balayée, hier soir, lors du conseil municipal. Lors de l'enquête publique ouverte à l'occasion de la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) une contestation importante s'est manifestée.

### L'hypothèse d'une exploitation maraîchère

Un collectif s'est même formé. Une pétition a été signée contre la trop forte croissance du quartier depuis 5 ans et pour un paysage préservé. « Nous tenons compte des remarques et retirons cette modification du PLU » reconnaît le maire Bernadette Laclais. Du coup, l'adjoint au déve-



CHAMBÉRY-LE-VIEUX: avec en toile de fond le château de Candie, ces membres du collectif se sont mobilisés et ont déposé une pétition contre l'urbanisation de cette parcelle. Ce n'était pas en vain. Le DL/G.J.

loppement durable, Henri Dupassieux, en a profité pour rappeler que l'hypothèse de l'installation

d'une entreprise maraîchère était plus que jamais possible, « il y a là une opportunité, que je souhai-

terais, de voir s'implanter une Amap [Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne,

### ÉCHOS

#### ENQUÊTE PUBLIQUE

■ En novembre et décembre le dossier de modification (version) du plan local d'urbanisme (PLU de 2004) a été soumis aux Chambériens. Les conclusions ont été présentées hier soir.

#### FORTE MOBILISATION

■ Forte mobilisation lors de l'enquête publique avec 67 commentaires au registre, courriers et une pétition. Tout a été étudié avec attention assure le commissaire enquêteur.

NDLR]. En janvier dernier Franck Vuillermet, expert agricole dans ce secteur assurait qu'un jeune exploitant serait parti pour relever le défi.

Thomas LA

## Grands Champs : la distance minimale entre les bâtiments est réglementée

**P**roblèmes de vis-à-vis et d'ensoleillement : « une catastrophe urbanistique où l'on vend des appartements avec vue sur le Nivolet avant de construire à moins de 5m du balcon un autre bâtiment. Suite à la mobilisation de la population vous avez changé ». En quelques mots, hier, l'élu de

l'opposition, "100 % à gauche", Laurent Ripart résume le problème posé par les premières constructions des Grands Champs aux Hauts de Chambéry.

Pour la suite des travaux, le conseil municipal a voté une nouvelle règle d'urbanisation pour ce secteur. La distance mi-

nimale entre les bâtiments est de 6 mètres. S'il y a une vue ou une exposition au soleil cette distance passe à « 8 mètres MINIMUM » insiste le maire. Une leçon semble avoir été tirée pour ne pas reproduire un aménagement comme celui de la première tranche.



HAUTS DE CHAMBÉRY : à la Croix-Rouge Dessus le problème soulevé est l'espace prévu entre les bâtiments à construire sur cette parcelle. Au final les premières constructions posent des problèmes de vis-à-vis. Le DL/G

TL